



Wallonie Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Offre de prix valable en décembre 2019 pour un début de fourniture jusqu'au 31/3/2020.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle. Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA	Clean Power Europe
Type de compteur	1 an
Mono-horaire	6,8182
Bi-horaire jour	8,1818
nuit	5,7954
Exclusif nuit	5,7954
Redevance fixe annuelle	0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[C] Taxes et cotisations (2)

	l, ,	[
c€/kWh hTVA Gestionnaire du réseau	Tarifs pou	Tarifs pour la distribution				Location du	Cotisation	Cotisation	Redevance
	Mono- horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit	Exclusif nuit	transport	compteur (€/an)	fédérale (3)	sur l'énergie	raccordement (4)
AIEG	6,91	7,30	5,50	4,74	3,44	21,81	0,3386	0,1926	0,075
AIESH	10,63	10,95	7,00	5,97	3,44	14,76	0,3386	0,1926	0,075
Tecteo - Resa	8,18	9,21	4,69	3,98	3,44	22,06	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Namur)	9,82	10,43	5,93	4,82	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Hainaut)	9,62	10,16	6,28	5,28	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Verviers) (W)	11,51	12,19	7,33	6,08	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Est)	11,38	12,15	6,90	5,54	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Luxembourg)	10,05	10,71	5,98	4,77	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (PBE)	8,48	9,03	4,96	3,96	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
Régie de Wavre	9,95	10,68	8,35	8,35	3,44	17,43	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Brabant wallon)	8,48	9,03	4,96	3,96	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075
ORES (Mouscron)	8,51	9,05	5,15	4,14	3,44	13,30	0,3386	0,1926	0,075

[D] Certificats verts

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

 $La~R\'{e}gion~Wallonne~a~d\'{e}fini~des~quotas: 35,65\%~de~CV~en~2018, 37,28\%~de~CV~en~2019~et~38,38\%~de~CV~en~2020.$

En 2019 cela correspond à 0,03728 €/kWh HTVA

- (1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages. A partir du 1er avril 2014, elle n'est plus soumise à la TVA.
- (4) La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA. Elle n'est pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu